



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024-008

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Procurations : 01
Votants : 12

OBJET

—
**ADOPTION
DU COMPTE
ADMINISTRATIF
2023**

**COMMERCE
MULTI-SERVICES**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 18/03/2024

ID : 046-214600892-20240305-2024008-DE

Reçu en préfecture

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le cinq mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24.02.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme BOON, Mme BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
DELTORT, FAYEMENDY.

Madame Mary HALL a donné procuration à Monsieur Eric DARQUES-ROSE

Absent : Cédric LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Le Conseil Municipal de Duravel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L.2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Alain PEUCH a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Gérard CALASSOU, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Alain PEUCH pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

un report 2022 qui s'élève à : + 6 664.18 € en fonctionnement
- 3 810.10 € en investissement

Pour 2023 : - en fonctionnement, un déficit de 1 301.70 €

- en investissement, un excédent de 5 031.55 €

et des restes à réaliser de 0 € en dépenses

et de 0 € en recettes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signés les membres présents

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gérard CALASSOU

